



# CTL du 21 Novembre 2018

## Compte Rendu

### ➤ CONGES DES SPF, SPF-E, SIP ET CDC

En liminaire, les élus CGT ont réabordé le sujet de la remise en cause des congés de fin d'année pour les agents des SPF et SPF-E et du début de l'année prochaine pour ceux des CDC.

Nous avons à nouveau demandé à Mme GUICHANDUT de laisser les chefs de service valider les congés de manière habituelle.

A moins que pressurer et brimer les agents ne soit sa méthode de gestion du personnel.

Il lui faudrait alors assumer les conséquences sur la motivation d'agents qui se sentiraient injustement sanctionnés...

Nous lui avons rappelé que la direction ne tourne que par leur travail. Seule, elle ne ferait pas grand-chose !

La Présidente a confirmé que les chefs de ces services pourraient inviter leurs agents à « ajuster » leurs congés de fin d'année pour les SPF et SPF-, et de début d'année pour les SIP et CDC, mais qu'à sa connaissance, il n'y avait eu aucun refus de congés.. (du moins formalisé!)

Il semblerait que les congés des SPF et SPF-E de Bayonne et du CDC soient ainsi calés.

Nous dénonçons le fait que la direction s'appuie toujours sur la conscience professionnelle et la bonne volonté des agents pour pallier les conséquences néfastes des suppressions d'emplois et réformes non voulues par ces mêmes agents.

Nous l'avons informé que les agents SPF et SPF-E de Pau n'ont, quant à eux, pas eu de réponse à leurs demandes de congés... et c'est peut être cette absence de réponse qui permet à Mme GUICHANDUT de se targuer qu'il n'y a eu aucun refus de congés !

La directrice s'est engagé à ce que les agents soient rapidement informés des suites données à leur demande.

Nous réaffirmons avec force notre opposition à tout refus de congés inhabituel. Les chefs de service

doivent pouvoir gérer leurs équipes sans pression supplémentaire.

### ➤ TRANSFERTS D'EMPLOIS DANS LES STRUCTURES FUSIONNEES – ASR 2019

Rien de nouveau sous le soleil : des services en sous-effectifs, de nombreuses retraites à venir et un plan de suppressions d'emplois qui sera connu plus précisément en fin d'année après le Comité Technique de Réseau et dont la déclinaison au plan local sera communiqué lors du CTL emplois de début janvier (date non encore fixée).

En parallèle, les charges de travail ne diminuent pas, voire augmentent (retraitement d'erreurs multiples découlant de bugs et/ou d'initiatives malheureuses de grands penseurs au niveau national, impact négatif des problèmes de connexion au réseau informatique, mise en place du PAS, problèmes de gestion de l'accueil sur rendez-vous, de l'accueil téléphonique, de l'accueil physique, en raison des reports dus aux diverses fermetures et au manque de personnels, etc...)

Les agents impactés sont en attente d'information précise sur les dates de déménagement, leur future organisation, ou encore les possibles changements de métier...

L'ensemble des organisations syndicales a voté **CONTRE** les projets de restructurations et les transferts d'emplois liés.

(Sur les restructurations : nous vous renvoyons à notre compte-rendu du CHS-CT des 11 octobre et 9 novembre 2018 :

<http://www.dgfip.cgt.fr/64/spip.php?article1159>)

### ➤ SIE DE PAU

Nous avons alerté la Direction sur les dates de déménagement pour les services comptables, la période la plus favorable étant le début d'année.

Mais la Direction admet être en surchauffe et ne pourra pas tout gérer en janvier.

Ainsi, les SIE de Pau devront fusionner en décembre. Nous avons demandé à ce que soit pris en compte l'échéance du 15, les opérations de déménagement devant alors à minima être finies à cette date.

Ainsi, nous avons donc raison, trop de restructurations dans un temps trop court ! Que de précipitation ! Cela est mal pensé... à part pour faire bonne impression à un niveau qui ne nous intéresse pas... Et ce sont encore les agents qui vont en pâtir !

S'agissant de l'organisation du service, un agent devrait venir renforcer le service RAR/comptabilité et devrait rejoindre ses nouveaux collègues de manière anticipée ; un autre, détaché pour une période limitée, devrait rejoindre sa réelle affectation à la date du déménagement... mais nous n'avons pas pu obtenir de détail précis, à part un engagement de la directrice que les agents recevraient l'information nécessaire rapidement.

Or, si une réunion s'est effectivement tenue dans les SIE de Pau le lendemain du CTL, ces points n'ont pas été abordés par MM. GUERETIN et JEANJEAN... les agents sont encore dans l'expectative.

De plus, aucune fiche d'impact n'a été rédigée pour le Pôle de Recouvrement Spécialisé qui devra pourtant récupérer les dossiers dont il avait été déchargé, malgré une gestion déjà à flux tendu et des risques de prescription importants. Apparemment, la Direction n'a pas pris l'attache du chef de service pour l'en informer.

**Madame GUICHANDUT, nous avons pris note de votre engagement de transparence en séance, et nous vous demandons donc de le tenir auprès de chaque service et chaque agent concerné par des restructurations ou modifications d'organisation !**

### ➤ **BEDOUS : PEUT-ETRE ENCORE UN ESPOIR GRACE A L'ACTION DES ELUS**

Depuis les annonces des projets de Mme GUICHANDUT en début d'année 2018, la CGT a agi aux côtés des élus et des usagers pour condamner la destruction du maillage territorial et souligner l'importance du maintien en milieu rural des services publics dotés des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Particulièrement sur Bedous, les arguments de maintien du service public que ne veut pas écouter notre Directrice Départementale nous paraissent déterminants : isolement des usagers dans une zone de montagne, absence ou insuffisance de couverture

internet du territoire (zones blanches), investissement financier des collectivités locales (à la demande de notre administration ! ) dans la construction récente de la trésorerie avec un reste à payer insupportable pour le budget de petites communes désargentées...

Pour la CGT, la grande mobilisation des Maires et des Conseils Municipaux, des usagers (contribuables et secrétaires de mairie), du Député, des Sénateurs, du Président du Conseil Régional, des Conseillers Départementaux appelle une vraie réponse.

Il est encore temps d'écouter et d'entendre leur colère.

### ➤ **FERMETURES AU SIP-SIE DE BIARRITZ ET A LA DDFiP**

Malgré une opposition claire des agents de Biarritz et de la DDFiP, la Direction impose la fermeture au public à Biarritz les mercredi et vendredi après-midi et à la DDFiP le lundi.

L'ensemble des organisations syndicales a voté **CONTRE** ce passage en force, cette décision n'étant ni à l'avantage des agents, ni à l'avantage du public.

### ➤ **TELETRAVAIL**

La circulaire devrait être publiée très prochainement. La DDFiP64 engagera un recensement des agents intéressés courant 1er trimestre 2019. Il est noté que c'est l'intérêt du service qui prédomine à la décision d'acceptation ou de refus.

Le système devra reposer sur la confiance.

Des questions se posent, comme la nécessité de prendre une assurance particulière ou la prise en charge d'accident éventuel survenu au domicile sur le temps de travail, auxquelles il conviendra d'apporter rapidement des réponses.

(Vous trouverez la fiche communiquée par la Direction sur le télétravail sur notre site ainsi que le compte-rendu des CHS-CT des 11 octobre et 9 novembre 2018 :

<http://www.dgfip.cgt.fr/64/spip.php?article1159>)

### ➤ **AVISIR SIE BAYONNE-ANGLET**

La Direction locale souhaite mettre en place une organisation déconcentrée multi-SIE. Ainsi le SIE de Bayonne-Anglet va assurer à compter du 1er novembre 2018 l'entière mission de gestion des

Avisirs et des liens d'occupation pour le compte du SIP-SIE d'Oloron et ponctuellement du SIP-SIE d'Orthez.

Mme CHEYLAN considère qu'un service qui a son effectif au complet (absence de vacance d'emplois) est en sur-effectif (sic) et peut donc absorber un supplément de tâches. Elle a complété son propos en martelant que les sites d'Oloron et d'Orthez n'avaient de toute façon pas vocation à garder leurs SIE, comme on pourrait s'en apercevoir l'année prochaine...

Nous qui pensions que c'était Mme GUICHANDUT qui prenait ces décisions !

Suite à une demande de précisions, la Directrice a indiqué que la question selon laquelle Bayonne-Anglet pourrait aussi faire du soutien pour le SIE de Pau a été abordée mais non encore tranchée.

### ➤ **BRIGADES DE VERIFICATIONS : SUIVI DE COMPETENCE**

Nous avons alerté les Brigades de vérification en mai 2017 sur la mise en place de ce suivi de compétences.

**Lors du dernier GT contrôle fiscal du 10 octobre 2018 destiné à la présentation des nouveautés réglementaires de la loi ESSOC et de la loi de lutte contre la fraude, ainsi que sur les travaux de la Mission Recherche et Valorisation, la CGT Finances publiques a été la seule à revenir sur le « suivi des compétences », son absence de cadre juridique et son arrivée opportune pour la DG et les directeurs dans leurs projets de constitution d'équipes en fonction des besoins et intérêts des services et du choix des directeurs locaux.**

Il s'agit de mettre en place, à intervalle de cinq ans, pour les agents de centrale et les vérificateurs, ainsi que pour les cadres, un bilan personnalisé sous l'égide d'un comité composé du chef de brigade, du responsable de la division CF et des responsables des divisions RH et Affaires juridiques de la direction. Il s'effectuerait sur la base d'une grille de compétences et aurait pour objet d'identifier les acquis et les voies de progression.

Les agents jugés insuffisamment compétents se verraient alors demander de faire une demande de mutation. Le projet a été rebaptisé suivi de compétences après l'action de la CGT sur la non-conformité de ce dispositif avec le décret de 2007 et l'arrêté de 2009. Une note du 18/06/2018 a mis en place une expérimentation du dispositif dans 14 directions locales ainsi qu'en administration centrale.

**C'est bien un outil de « tri sélectif » imaginé par la DGFIP pour mieux imposer aux uns une pression organisationnelle et statistique et aux autres une mobilité forcée.**

**Les agents ne sont pas des « ressources » jetables ou recyclables en fonction des décisions de la DG et des directions !**

**La chef du contrôle fiscal a bien confirmé qu'il n'y avait effectivement pas de cadre légal et n'a alors eu de cesse de répéter que le suivi de compétence est facultatif !**

Il ne s'agit que d'une expérimentation à deux ans (2020) ; un bilan sera tiré en 2019, à l'issue duquel les conclusions seront tirées !

La CGT Finances publiques et les agents savent très bien ce que expérimentation veut dire à la DGFIP !

Alors pourquoi participer à un entretien facultatif et illégal ?

**C'est la question légitime que se posent les agents qui subissent cette expérimentation.**

Mme GUICHANDUT, lors d'une visite de service auprès de la Brigade de Pau, avait laissé entendre que l'expérimentation serait facultative. Elle est revenu sur ses propos en séance, sans vouloir toutefois utiliser le terme obligatoire (allez comprendre !)

**Les agents convoqués ont, pour la CGT, toute légitimité à décliner la participation à cet entretien de suivi de compétence en rappelant son caractère facultatif et l'absence de cadre réglementaire.**

En effet, la DGFIP commet une erreur de droit et un détournement de pouvoir.

Erreur de droit par l'application du régime de l'entretien annuel d'évaluation à un bilan de compétence déguisé qui devrait au contraire relever du régime juridique des actions de formations professionnelles.

Détournement de pouvoir par le détournement de la procédure d'évaluation pour y instaurer un bilan de compétence déguisé obligatoire à tous les agents ainsi que par le détournement des procédures de mutation sans avis de la CAP.

Tels sont les moyens invoqués par la CGT Finances publiques et sa fédération, au niveau national, dans leur dernier recours.

**C'est pourquoi, la CGT maintient sa position, à savoir que le suivi de compétences constitue un détournement de la procédure d'évaluation**

**professionnelle, seul mode légal d'évaluation de la compétence professionnelle des agents au niveau de l'ensemble de la fonction publique et un détournement des procédures de mutation.**

**La CGT Finances Publiques exige le retrait immédiat de cette expérimentation et de sa note d'application.**

### ➤ SERVICE DE LA DEPENSE

Suite à la mise en place d'un service facturier à Bordeaux, le service dépense se retrouve amputé d'une partie de ses missions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Alors que la charge de travail restante n'est pas encore bien définie, le nombre de suppressions d'emplois est connu depuis de nombreux mois : ce seront 3 agents qui devront quitter le service.

Toutefois, la répartition entre cadres B et C ne saura divulguée qu'au CTL emplois début 2019 laissant les agents dans l'incertitude.

Il a été proposé aux agents qui le souhaitent d'aller visiter le CDC pour découvrir ce service où ils sont susceptibles d'aller en tant qu'agents de direction. Il y aurait également des possibilités de reclassement aux RH ou à la comptabilité. Nous demandons que pour ces mutations forcées les demandes des agents ou contrôleurs soient prises en compte.

### ➤ PREVENTION DU RISQUE TERRORISTE

Des guides, non communiqués en CTL, ont été rédigés au niveau national pour prévenir les risques liés aux incivilités ou violences dans les accueils, aux mouvements sociaux, aux cambriolages, aux vols, au terrorisme.

La documentation a vocation à former les agents et les usagers aux comportements adaptés par la réalisation d'exercices.

Une équipe de direction d'exercice (DIREX) doit être créée pour mettre en place le dispositif.

Un exercice est envisagé l'année prochaine à Pau et

à Bayonne.

### ➤ QUESTIONS DIVERSES

- RETARD POUR CAUSE DE BLOCAGE DES GILETS JAUNES : sans surprise, aucune réintégration horaires n'est envisagée.

- RENFORTS AU CDC : les agents qui ont renforcé ponctuellement le CDC ont droit à la prime CDC proratisée. Certains l'ont déjà perçue, d'autres ont été oubliés. Nous suivons le dossier.

Le CDC sera par ailleurs renforcé par 5 contractuels recrutés pour une période de 3 mois à compter du 3 décembre 2018, éventuellement renouvelable. Nous regrettons ce recours au privé en parallèle des suppressions d'emplois que nous subissons.

- SIP : nous avons alerté la Direction sur les conditions de travail détériorées des agents des SIP. Non seulement ils sont en fort sous-effectif, mais ils subissent de plein fouet des erreurs, des bugs et autres ordre et contordre, qui accroissent leur charge de travail déjà importante. Ils souffrent de la gestion chaotique du téléphone, de la gestion des accueils physiques qui ne diminue pas, de la gestion des mails en forte augmentation, des logiciels qui tournent au ralenti ou ne fonctionnent pas, des accès à des applications qu'on leur refuse...

M. GUERETIN a indiqué qu'un diagnostic était commandé sur Biarritz s'agissant du téléphone.

Mme GUICHANDUT a, quant à elle, affirmé l'obligation pour tous de conserver l'accueil téléphonique.

Si nous ne pouvons que regretter la diminution de la qualité du service que nous rendons collectivement au public, nous ne pouvons cautionner une situation de mal-être imposée par les suppressions d'emplois. La Direction doit assumer ses choix et prendre les mesures en faveur des agents qui s'imposent.

- Droits syndicaux : la CGT a demandé à la Direction d'agir auprès des chefs de service pour garantir l'exercice des droits syndicaux. Elle a aussi souligné la nécessité de maintenir les locaux syndicaux sur le site du « petit Monpezat ».

Vos représentants CGT Finances Publiques 64 :

Eric JUMBOU – Anne SEGUIER – Robert GOUSTANS – Nathalie GARCIA